

MESURES DE SOUTIEN POUR LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL EN FW-B

TABLEAU COMPARATIF DES AIDES LIÉES AU FINANCEMENT

Remarque : ce tableau reprend les mesures de soutien et d'aides financières prises dans le cadre de la crise du Covid-19 pour le secteur à profit social. Il est amené à évoluer et à être adapté en fonction des réglementations adoptées. Pour toute information ou retour/précision que vous souhaitez apporter : elise.lay@unipso.be.

Table des matières

ENFANCE	3
Milieux d'accueil subventionnés	3
Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE)	3
Equipes SOS Enfants.....	4
Ecoles de devoirs	4
Centres de vacances.....	4
Services de promotion de la santé à l'école (PSE).....	5
SOCIO-CULTUREL.....	6
Associations d'éducation permanente.....	6
Organisations de jeunesse	6
Centres et maisons de jeunes.....	7
Centres culturels	7
Etablissements sportifs	8
Fédérations sportives et clubs sportifs	8

Centres d’expression et de créativité.....	9
Bibliothèques publiques de droit privé	9
Télévisions locales	10
Tourisme non commercial et musées	10
PointCulture.....	11
Organisations non gouvernementales de coopération au développement	11
AIDE A LA JEUNESSE	12
Résidentiel	12
Accompagnement	15
Accueil de jour	16
HOPITAUX UNIVERSITAIRES	17
Hôpitaux universitaires	17

ENFANCE

Dispositif agréé	Mesures	Description des mesures	Durée de la mesure	Formalités	Source - Référence légale
Milieux d'accueil subventionnés <ul style="list-style-type: none"> ▶ MCAE ▶ Services d'accueil d'enfants malades ▶ Crèches ▶ Prégardiennat 	Immunsation des subventions	Maintien des subventions sans tenir compte de la baisse de fréquentation	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	AGCFWB n°1 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020)
	Avance de trésorerie	Versement anticipé des subventions pour éviter des problèmes de trésorerie	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	AGCFWB n°2 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020)
	Fonds d'urgence pour le secteur de l'accueil de l'enfance	Paquet d'indemnités pour un montant de 14.461.898€ versés aux milieux d'accueil. Octroi d'une indemnité forfaitaire afin de compenser la diminution de la participation financière des parents dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.	16 mars au 3 mai 2020	Courrier de l'ONE envoyé aux structures d'accueil	AGCFWB n°3 du 23/04/2020 (MB 28/04/2020)
Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE)	Immunsation des subventions	Maintien des subventions sans tenir compte de la baisse de fréquentation	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	AGCFWB du 30/04/2020 visant à prolonger le soutien aux milieux d'accueil dans le cadre du déconfinement progressif (MB 8/05/2020)
	Avance de trésorerie	Versement anticipé des subventions pour éviter des problèmes de trésorerie	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	Communiqués de presse Ministre Lienard : CP 23 mars 2020 CP 23 avril 2020
	Fonds d'urgence pour le secteur de l'accueil de l'enfance	Paquet d'indemnités pour un montant de 14.461.898 euros versés aux milieux d'accueil.	16 mars au 3 mai 2020	Courrier de l'ONE envoyé aux structures d'accueil	

		Octroi d'une indemnité forfaitaire afin de compenser la diminution de la participation financière des parents dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19			
Equipes SOS Enfants	Immunsation des subventions	Maintien des subventions sans tenir compte de la baisse de fréquentation	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	
	Avance de trésorerie	Versement anticipé des subventions pour éviter des problèmes de trésorerie	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020		
Ecoles de devoirs	Immunsation des subventions	Maintien des subventions sans tenir compte de la baisse de fréquentation	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	
	Avance de trésorerie	Versement anticipé des subventions pour éviter des problèmes de trésorerie	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020		
Centres de vacances	Immunsation des subventions	Maintien des subventions sans tenir compte de la baisse de fréquentation	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	
	Avance de trésorerie	Versement anticipé des subventions pour éviter des problèmes de trésorerie	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020		

Services de promotion de la santé à l'école (PSE)	Immunisation des subventions	Maintien des subventions sans tenir compte de la baisse de fréquentation	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020	Cette demande doit se faire obligatoirement en ligne auprès de l'ONE : https://covid.one.be/plus-d-informations	
	Avance de trésorerie	Versement anticipé des subventions pour éviter des problèmes de trésorerie	Demande doit être introduite entre le 6 avril et le 31 décembre 2020		

SOCIO-CULTUREL

Dispositif agréé	Mesure(s)	Descriptif de la(les) mesure(s)	Durée de la mesure	Formalités	Source Référence légale
Associations d'éducation permanente	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir manuel d'utilisation	AGCFWB n°1 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020) AGCFWB n° 4 du 23/04/2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (MB 28/04/2020) http://www.culture.be/index.php?id=17747
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
Organisations de jeunesse	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		

Centres et maisons de jeunes	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	<p>AGCFWB n°1 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020)</p> <p>AGCFWB n° 4 du 23/04/2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (MB 28/04/2020)</p> <p>http://www.culture.be/index.php?id=17747</p>
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
Centres culturels	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
	Indemnités	Issus du Fonds d'urgence, un montant de 8,6 millions d'euros est réservé à plusieurs secteurs culturels. Les mesures d'indemnisation sont destinées aux opérateurs culturels reconnus qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou de la fermeture de lieux.	Introduction de la demande entre 1 ^{er} et le 18 mai 2020		

Etablissements sportifs	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	AGCFWB n°1 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020) AGCFWB n° 4 du 23/04/2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (MB 28/04/2020) http://www.culture.be/index.php?id=17747
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
Fédérations sportives et clubs sportifs	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
	Octroi d'une subvention exceptionnelle	Subvention pour compenser : L'absence de liquidités suite à des pertes de recettes Les dépenses liées à la gestion quotidienne (max 3/12ème)	Entre le 13 mars et le 14 juin 2020		

Centres d'expression et de créativité	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	AGCFWB n°1 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020) AGCFWB n° 4 du 23/04/2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (MB 28/04/2020) http://www.culture.be/index.php?id=17747
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
	Indemnités	Issus du Fonds d'urgence, un montant de 8,6 millions d'euros sont réservés à plusieurs secteurs culturels. Les mesures d'indemnisation sont destinées aux opérateurs culturels reconnus qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou de la fermeture de lieux.	Introduction de la demande entre 1 ^{er} et le 18 mai 2020		
Bibliothèques publiques de droit privé	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		

Télévisions locales	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	<p>AGCFWB n°1 du 7/04/2020 (MB 10/04/2020)</p> <p>AGCFWB n° 4 du 23/04/2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (MB 28/04/2020)</p> <p>http://www.culture.be/index.php?id=17747</p>
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
Tourisme non commercial et musées	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
	Indemnités	Issus du Fonds d'urgence, un montant de 8,6 millions d'euros est réservé à plusieurs secteurs culturels. Les mesures d'indemnisation sont destinées aux opérateurs culturels reconnus qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou de la fermeture de lieux.	Introduction de la demande entre 1 ^{er} et le 18 mai 2020		

PointCulture	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020	
Organisations non gouvernementales de coopération au développement	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation
	Avance de subventions	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020	

AIDE A LA JEUNESSE

Secteur	Dispositif agréé	Mesure(s)	Descriptif de la (des) mesure(s)	Durée de la mesure	Formalités	Source légale
	Services d'Actions Réparatrices et Educatives (SARE) – Anciennement SPEP	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	AGCFWB n°1 du 7/04/2020 du (MB 10/04/2020)
		Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
Résidentiel	Services résidentiels spécialisés (SRS) - Anciennement CAS (Centres d'accueil spécialisés)	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
		Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020.		
	Services organisant des projets pédagogiques particuliers (PPP)	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	

		Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020.		
Services résidentiels généraux (SRG) – Anciennement SAAE (Services d'accueil et d'aide éducative)	Maintien des subventions		Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subvention		Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020.		
Services résidentiels d'urgence (SRU) – Anciennement CAU (Centres d'accueil d'urgence)	Maintien des subventions		Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Avance de subvention		Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		

	Services résidentiels d'observation et d'orientation (SROO) – Anciennement COO (Centres d'observation et d'orientation)	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation
		Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020	
	Services résidentiels d'observation et d'orientation au bénéficiaire d'enfants victimes de maltraitance (SROO EVM) – Anciennement CAEVM (Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance)	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation
		Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020	

Accompagnement	Service d'accompagnement Mission psycho-socio-éducative (Serv. Acc. PSE) – Anciennement COE (Centre d'orientation éducative)	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
	Services d'accompagnement Mission socio-éducative (Serv. Acc.SE) - Anciennement SAIE (Service d'aide et d'intervention éducative)	Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
	Services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) - Anciennement SPF (Services de placement familial) : Service d'accompagnement de l'accueil familial court terme (SAAFCT) - Anciennement SPFCT	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021		
	Service d'accompagnement de l'accueil familial urgence (SAAFU) - Anciennement spurgence	Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		

Accueil de jour	Services d'aide en milieu ouvert (AMO)	Maintien des subventions	Octroi du solde de la subvention même si pas de réalisation d'une condition de subventionnement, en raison de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020 pour les soldes à liquider en 2020, et à partir du 1 ^{er} janvier 2021 pour des soldes à liquider en 2021	Introduction de la demande via la Plateforme SUBside + voir Manuel d'utilisation	
		Avance de subvention	Octroi anticipé d'une subvention (ou d'une tranche de subvention) permettant une avance de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19	Entre le 9 avril et le 31 décembre 2020		
	Centres de jour					

HOPITAUX UNIVERSITAIRES

Dispositif agréé	Mesures	Description des mesures	Durée de la mesure	Formalités	Source - Référence légale
Hôpitaux universitaires	Octroi de subventions exceptionnelles issu du Fonds d'urgence	<p>Octroi de subvention exceptionnelle d'un montant de 7.831.250€ à répartir entre les hôpitaux universitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Centre Hospitalier Universitaire de Liège ▶ les Cliniques Universitaires Saint-Luc à Woluwe-Saint-Lambert ▶ les Cliniques universitaires de Mont-Godinne ▶ l'Hôpital Erasme à Anderlecht <p>Ces subventions sont accordées pour des dépenses ciblées et selon certaines conditions (voir articles 4 et 5 AGCFWB)</p>	2020	Dossier doit être introduit auprès de l'administration compétente	AGCFWB n°7 du 7/05/2020 du (MB 14/05/2020)
	Avance de trésorerie	<p>Première avance trimestrielle aux OA pour couvrir les charges financières liées aux prix d'hébergement dépendant des hôpitaux universitaires</p> <p>→ montant total de 366.218,01€ réparti entre OA</p>	2020	Via l'administration compétente	AGCFWB du 7/04/2020 (MB 8/05/2020)
	Avance de trésorerie	<p>Première avance des frais d'administration liés aux missions relatives au prix d'hébergement des hôpitaux universitaires et aux conventions de revalidation dépendant des hôpitaux universitaires</p> <p>→ montant total de 144.689,07€ réparti entre les OA</p>	2020	Via l'administration compétente	AGCFWB du 7/04/2020 (MB 8/05/2020)
	Avance de trésorerie	<p>Première avance trimestrielle pour couvrir les charges financières liées aux conventions de revalidation dépendant des hôpitaux universitaires</p> <p>→ montant total de 2.483.234,58€ réparti entre les OA</p>	2020	Via l'administration compétente	AGCFWB du 7/04/2020 (MB 8/05/2020)